

Éducation populaire : entre héritage et renouvellement

De l'éducation populaire aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux à se réclamer, tant dans le champ de la culture que de l'intervention sociale, de l'action politique... et naturellement de l'éducation. L'éducation populaire est dans notre pays un acteur majeur de l'éducation non formelle comme des politiques de jeunesse mais aussi des politiques culturelles ou des politiques sociales.

Jean-Claude Richez, coordonnateur de la Mission observation/évaluation à l'Injep.

Il y a à peu près autant de définitions de l'éducation populaire que de mouvements. Il est tentant de partir de la proposition de Françoise Tétard, historienne de l'éducation populaire, pour qui «*participent de l'éducation populaire ceux qui s'en réclament*». Sur cette base, on peut dégager deux invariants qui permettent de mieux cerner l'éducation populaire : favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, d'une part, et d'autre part, l'accès aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté. Ces deux invariants ont un corollaire : la mise en œuvre de pédagogies actives mobilisant les capacités et compétences du sujet apprenant et le plaçant en position d'acteur.

Des pédagogies actives

L'importance du projet pédagogique est posée par le préambule de la *Charte de l'éducation populaire (2005)* comme «*art de s'éduquer par soi-même avec d'autres*», comme «*méthode éducative active*¹». L'éducation populaire est d'abord démarche pédagogique. Le sujet apprenant est acteur de sa formation et réputé capable, au sens des aptitudes politiques et juridiques et de la faculté de l'individu à les exercer. Une large place est faite à l'expérience, au collectif et à la mobilisation des ressources de l'environnement du sujet apprenant mis en position de construire son savoir : écoute des besoins, projet, «*apprentissage en faisant*», éducation par les pairs...

De ce point de vue, l'éducation populaire se situe dans le droit fil de ce qu'en France, on désigne sous les termes de «*pédagogies actives*» ou d'éducation nouvelle, issues de l'héritage de John Dewey, Maria Montessori, Ovide Decroly, Célestin Freinet, Jean Piaget, pour ne citer que quelques fondateurs. L'éducation populaire fait également siennes les recherches-actions comme «*recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité, recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations*²».

L'éducation populaire s'est également trouvée confrontée à la question des limites de la raison invoquée par les philosophes du siècle des Lumières face aux savoirs populaires, aux «*cultures du pauvre*» (Richard Hoggart), aux cultures de «*l'opprimé*» (Paulo Freire), aux cultures mineures (Gilles Deleuze et Félix Guattari) ou encore aux «*cultures du quotidien*» (Michel de Certeau).

Un système d'acteurs au poids important

Aujourd'hui, en France, les mouvements d'éducation populaire membres du CNAJEP représentent plus de soixante-dix fédérations nationales et associations regroupant un très grand nombre d'adhérents : 1,6 million pour la seule Ligue de l'enseignement. Le nombre total généralement retenu est de 430 000 associations d'éducation populaire, soit 49% du nombre total

« La place de l'éducation populaire est incontournable, autant pour l'engagement citoyen que dans l'économie sociale et solidaire »

d'associations. Selon le CNAJEP, leur budget cumulé est de l'ordre de 18 milliards d'euros, soit 1,4% du PIB. Elles emploient 680 000 personnes, soit 350 000 équivalents temps-plein. Selon la même source, le secteur jeunesse éducation populaire mobilise plus de 6 millions de bénévoles. Ces chiffres mettent en évidence le rôle de l'éducation populaire comme acteur majeur de la société civile de notre pays, mais aussi son poids comme acteur économique. Sa place est incontournable, autant pour l'engagement citoyen que dans l'économie sociale. Rappelons enfin son rôle prépondérant dans certains secteurs de l'action publique, celui des politiques de jeunesse et du temps libre, par exemple. Si, dans ce champ, les collectivités locales sont les premiers financeurs, les associations d'éducation populaire sont les premiers employeurs. L'éducation populaire est un acteur majeur du secteur de l'éducation non formelle à travers notamment des mouvements comme la Ligue de l'en-

Émergence de nouveaux acteurs

Depuis une vingtaine d'années, l'éducation populaire a connu un regain d'intérêt qui contribue à son renouvellement. Des associations nouvellement constituées, au tournant des années 1990, ont choisi de se réclamer de l'éducation populaire. C'est le cas d'associations comme l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), le regroupement d'associations étudiantes Animafac, les Juniors associations, mais aussi l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC) ou les Petits débrouillards. Par ailleurs, des réseaux anciens, dont les racines s'inscrivent historiquement dans d'autres traditions que celles de l'éducation populaire, comme les centres sociaux, ATD quart monde ou la Fédération nationale des écoles de parents et d'éducateurs (FNEPE), affirment ou réaffirment leur appartenance à l'éducation populaire.

que l'on retrouve dans l'initiative des Printemps des universités populaires entre autres exemples.

La société civile multiplie les initiatives

La culture, elle aussi, retrouve les chemins de l'éducation populaire. Olivier Py, metteur en scène et auteur de théâtre, directeur du festival d'Avignon à partir de 2013, se réclame de l'éducation populaire. Le musée des Arts premiers du quai Branly développe son action culturelle en la plaçant sous le vocable d'« Université populaire ». Dans un autre registre, une partie du mouvement hip-hop se réclame de l'éducation populaire. De son côté, l'intervention sociale vient réinterroger les problématiques d'éducation populaire, comme en témoignent *Vie sociale*, la revue du Centre d'études et de documentation, d'information et d'action sociales (CEDIAS), l'hebdomadaire *Lien social*, *Agora débats/jeunesses*, la revue de l'Injep. Les troisièmes journées de la recherche sociale organisées par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), en 2012, ont fait une large place à la question de l'articulation entre intervention sociale et éducation populaire, pointant un retour de celle-ci vers l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) et les problématiques de développement communautaire. L'éducation populaire voit aussi émerger toute une série de mouvements qui ne s'en réclament pas explicitement. Ils sont néanmoins recensés dans l'ouvrage *10 raisons d'aimer (ou pas) l'éducation populaire*. Citons certains collectifs, comme Génération précaire, Jeudi noir, certaines composantes du mouvement féministe ou de lutte contre le sida, mais aussi des mobilisations d'habitants dans des quartiers populaires, des secteurs de l'économie sociale et solidaire, ou encore toute une série d'initiatives autour d'Internet (coworking, crowd funding, barcamp, Wikipedia...), l'éducation populaire 2.0 en quelque sorte.

Une relégitimation à l'œuvre

Cette évolution s'est trouvée validée d'une certaine manière par l'État lorsque le gouvernement, formé en mai 2012, crée un ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative. Il

COMPRENDRE

Éducation formelle, non formelle, informelle et éducation populaire

« **L'éducation formelle** est donnée et reçue dans des cadres fixes, publics ou privés, comme l'École, le système scolaire, les universités ou instituts. **L'éducation non formelle** s'effectue dans des institutions, organismes ou systèmes non scolaires ou académiques ayant l'objectif explicite d'une fonction d'éducation, d'une partie de l'éducation comme la famille, l'éducation populaire, les centres spécialisés, les musées, les conservatoires, les centres de formation, les auto-écoles... Quant à **l'éducation informelle**, elle se situe dans des cadres ou activités n'ayant pas de finalité éducative particulière explicite, comme les clubs, les associations, les médias, les entreprises... » Jean-Claude Guérin dans Bier B., 2006, *Vers l'éducation partagée*, Paris, Injep, coll. « Cahier de l'action », n° 7. Partant de ce classement, qui est celui de l'UNESCO, on peut considérer **l'éducation populaire** comme **partie prenante de l'éducation non formelle**, une éducation non formelle fondée en valeur sur les principes d'accès de tous à la culture et de démocratie.

seignement, les Francas, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉA), Léo Lagrange, Familles rurales... Elle a également un rôle essentiel dans nombre de quartiers populaires de villes et en milieu rural, par la gestion d'équipements de proximité comme les maisons des jeunes et de la culture (MJC), les centres sociaux, les foyers ruraux sur des territoires souvent délaissés par les services publics.

Durant ces mêmes années, les universités populaires ont triplé pour atteindre le nombre de cent cinquante aujourd'hui. Aux côtés de ces acteurs historiques sont apparus de nouveaux réseaux : ceux impulsés par le philosophe Michel Onfray à Caen ou par le politiste Philippe Corcuff à Lyon, reposant sur le principe de développement d'une réflexion critique, ou encore ceux des universités de la transformation sociale,

suit là un mouvement esquissé dans la deuxième moitié des années 1990 avec l'offre publique de réflexion sur l'éducation populaire lancée par Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports, ou encore Catherine Trautmann, entre 1997 et 2000, avec le retour du ministère de la culture aux problématiques d'éducation populaire. Nombre de collectivités territoriales, villes, conseils généraux, s'engageaient dans la même période dans des initiatives autour de l'éducation populaire.

Le signe d'un changement sociétal ?

Tous ces éléments invitent à réfléchir à ce qui, dans notre société, provoque ce retour d'intérêt pour l'éducation populaire qui, il y a quelques années encore, était considérée comme archaïque, voire moribonde. Il y a d'abord, à l'origine de ce mouvement, la crise de trois grandes orientations politiques qui avaient vidé de sa substance l'éducation populaire telle qu'elle s'était développée au lendemain de la guerre - le « tout à l'école », l'action culturelle et les institutions de temps libre - auxquelles on peut ajouter la politique de la ville. Cette dernière n'est pas en relation explicite, historiquement, avec l'éducation populaire, même si l'on peut considérer que la participation des habitants, un des piliers constitutifs de cette politique, l'apparente à l'histoire de l'éducation populaire dans la mesure où celle-ci est inséparable de la question de la citoyenneté.

Les défis de la société de la connaissance

Une autre série de causes trouve ses racines dans le développement de la société de l'information et de la communication qui bouleverse le régime de partage des savoirs dans la société. C'est ce qu'on appelle aussi la société de la connaissance qui suppose et en même temps réinterroge la question de la formation tout au long de la vie, fondement même de l'éducation populaire. De notre capacité à maîtriser les nouvelles technologies (non seulement dans leur dimension technique, mais aussi et surtout dans leurs usages et leurs contenus) dépend en partie l'avenir de la société démocratique. Avec la télévision numérique, Internet et les réseaux sociaux, nous disposons de nouveaux outils à la

Chronologie historique

Cette chronologie ne prend pas en compte le temps présent.

- 1852** Union chrétienne des jeunes gens
- 1866** Ligue de l'enseignement
- 1894** Fédération des Bourses du travail
- 1898** Société des universités populaires
- 1899** Cercles d'études du Sillon
- 1907** Union pour les centres de vacances (UFCV)
- 1911** Éclaireurs de France
- 1920** Scouts de France
- 1922** Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels
- 1926** Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)
- 1929** Jeunesse ouvrière rurale (aujourd'hui MRJC)
- 1929** Première auberge de jeunesse
- 1936** Centre d'entraînement aux méthodes éducatives actives (CEMÉA)
- 1943** Agrément d'éducation populaire
- 1944** Francs et franches camarades (aujourd'hui Francas)
- 1944** Corps des instructeurs spécialisés
- 1945** Centre d'éducation populaires (futurs CREPS)
- 1945** Peuple et culture
- 1946** Fédération nationale des foyers ruraux
- 1947** Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture (MJC)
- 1950** Fédération Léo Lagrange
- 1953** Institut national d'éducation populaire (futur Injep)
- 1964** Diplôme d'état de conseiller d'éducation populaire (DECEP)
- 1964** Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)
- 1968** Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP)
- 1985** Conseillers d'éducation populaire et jeunesse (CEPJ)
- 1990** Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)

portée du plus grand nombre. Les possibilités qu'offrent ces nouveaux vecteurs mettent chacun, derrière son écran, en position de produire des messages, du sens, de l'échange, de contribuer au développement de l'espace public, au fondement même du système démocratique.

Éducation populaire et nouveau régime d'engagement

Par ailleurs se renouvellent radicalement les formes de l'engagement dans notre société, du fait du triomphe de l'individuation et de l'évanouissement des grands récits mobilisateurs religieux et politiques. Dans ce contexte de brouillage des grands marqueurs idéologiques, de disparition de « réserves de sens collectif » dans lesquelles s'inscrivaient le processus de socialisation, l'expérimentation et la mutualisation des expériences s'imposent comme nouvelles règles. L'expérimentation et la mutualisation sont désormais au cœur de la démarche d'éducation populaire.

Conséquence immédiate, l'association y voit son actualité renouvelée et s'ordonne comme nouveau registre du lien social, échappant aux conventions et définitions habituelles, ni lieu communautaire, ni lieu contractuel, mais « *lien original, fondé sur l'autonomie individuelle, la liberté et l'égalité d'individus libres et égaux en conscience et non plus seulement en principe* » (Sue, 2001).

La « convocation » de l'éducation populaire face aux mutations

Dans ce contexte de crise et de développement d'une nouvelle conjoncture, la convocation de l'éducation populaire s'impose en tant que dernier grand récit possible ! De par la nature même de son projet, elle entre en résonance avec les préoccupations du temps : éduquer dans toutes ses acceptions, « former » et « conduire dehors ». De par sa référence au peuple, elle convoque aussi ce qui est la seule source de légitimité dans un système démocratique dont le fondement ne peut être le seul marché.

REPÈRES

L'éducation populaire, une exception française ?

L'idée que l'éducation populaire serait une exception française reste encore très partagée. On retrouve cependant dans bien d'autres pays le terme même d'éducation populaire ou des pratiques qui, bien que désignées sous d'autres termes, recouvrent la même démarche. C'est particulièrement vrai pour l'Europe et l'Amérique tant du Nord que latine, mais aussi pour bien des pays de la zone Pacifique, d'Afrique ou d'Amérique du Nord. En Europe, en dehors de la France, la forme prépondérante de l'éducation populaire est celle des universités populaires dont les berceaux historiques ont été les pays scandinaves, où elles jouent encore un rôle très important, ainsi qu'en Allemagne et, depuis quelques années, en Italie et en Espagne. D'un point de vue international, son épicerie aujourd'hui se trouve en Amérique latine, où la référence majeure est le pédagogue brésilien Paulo Freire (1921-1997) et sa pédagogie de l'opprimé, qui privilégie également la transformation sociale et la mobilisation collective.

Même si le terme « éducation populaire » peut paraître obsolète, renvoyant à la mythologie du Front populaire et de la Libération, nombre d'acteurs estiment intéressant d'inscrire leur action dans une filiation historique. Cette action se conjugue alors avec de grands moments mettant à l'ordre du jour l'émancipation culturelle, qu'il s'agisse du mouvement des bibliothèques populaires de Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement, des universités populaires des débuts du siècle dernier, des auberges de jeunesse et du Front populaire indissociables de la figure de Léo Lagrange, de la Libération et de

la « République des jeunes », ancêtre des MJC, ainsi que du Théâtre national populaire et du festival d'Avignon de Jean Vilar. Autant de moments d'utopies, porteurs d'espoirs et de valeurs constructives.

De l'« éducation » et du « populaire »

Dans « éducation populaire », les deux termes de la proposition sont essentiels : le populaire tout autant que l'éducation. La référence au populaire n'est pas anodine. Il a une signification fondamentale dans le système démocratique. Le peuple est au fondement même de la légitimité du pouvoir. Si l'on prête attention aux

rhétoriques d'aujourd'hui, le peuple semblerait s'être évanoui. On ne le désignerait plus que par métonymie ou acronyme : quartiers en difficultés, zones sensibles, quartiers périphériques, quartiers en politique de la ville... Autant d'expressions pour éviter de désigner ce qui est leur réalité fondamentale : des quartiers populaires. Déni d'autant plus important qu'une partie non négligeable de la population de ces quartiers est issue de l'immigration. À travers ce déni s'opère son exclusion de l'espace démocratique, au sens de la souveraineté populaire. Pour autant, on voit reflourir les mouvements ou courants politiques se revendiquant du « peuple » ou du « populaire ». Mais le premier terme de l'expression « éducation populaire », l'« éducation », est tout aussi important, ne serait-ce que parce qu'il découple celle-ci de l'école avec laquelle on la confond en général en France et désigne d'autres espaces et d'autres modes d'apprentissage. Enjeu d'autant plus important que dans nos sociétés le temps de l'éducation ne saurait être réduit au moment de l'école.

1. Charte de l'éducation populaire adoptée par l'Assemblée générale du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), 15 décembre 2005.

2. Colloque INRP, 1986 (Hugon, Seibel, 1988, p. 13).

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

- Bourrieau J., 2001, *L'éducation populaire réinterrogée*, Paris, L'Harmattan.
- Cerqueus D., Garnier-Lavalley M. (dir.), 2010, *10 raisons d'aimer (ou pas) l'éducation populaire*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier.
- *Citoyens chiche ! Le livre blanc de l'éducation populaire*. Éditions de l'Atelier, 2001.
- Franck Lepage (concl.), *Éducation populaire, une utopie d'avenir*. Cassandre/Horschamp, 2012.
- Freire P., 2001, *Pédagogie des opprimés*, Paris, La Découverte.
- Hugon M.-A., Seibel C., 1988, *Recherches impliquées. Recherche action : le cas de l'éducation*, Bruxelles (Belgique), De Boeck.
- Maurel C., 2001, *Éducation populaire et travail de la culture*, Paris, L'Harmattan.
- Maurel C., 2010, *Éducation populaire et puissance d'agir : les processus culturels de l'émancipation*. L'Harmattan.
- Mignon J.-M., 2007, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte.
- Sue R., 2001, *Renouer le lien social*, Paris, Odile Jacob.

Jeunesses : études et synthèses figure dès sa parution sur le site internet de l'Injep : www.injep.fr (rubrique publications)

**BULLETIN D'ABONNEMENT À "JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES"**

À retourner à Injep, 95, av. de France 75650 Paris Cedex 13. Mission valorisation et diffusion.

- 5 numéros : 20 euros 10 numéros : 40 euros

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Injep

Nom : _____ Raison sociale : _____

Activité : _____ Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous recevoir des informations (newsletters, communiqués) de l'Injep par courrier électronique ?

- Oui Non

Signature :

Directeur de la publication :

Olivier Toche

Conseiller scientifique :

Bernard Roudet

Rédacteur en chef :

Roch Sonnet

Rédacteur du numéro :

Jean-Claude Richez

Correction :

Rachel Laskar

Mise en page :

Catherine Hossard

Impression :

Centr'imprim – Issoudun

ISSN : 2112-3985



**Bulletin
d'études et de
synthèses de
l'Observatoire
de la jeunesse**